



« LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL, GENRÉ ET SYSTÉMIQUE »

Un portrait mondial de la violence à l'égard des femmes et des filles a été présenté par M^e Louise Langevin. Cette dernière a invité les membres du réseau à mieux comprendre le caractère mondial, systémique et genré de la violence faite aux femmes et aux filles et à définir la violence qu'elles subissent, car « ce qui n'est pas nommé n'existe pas ».

LE RÉSEAU EN BREF

Une rencontre du Réseau des femmes de la Fédération a eu lieu les 23 et 24 mai 2013 sous le thème « La violence, un fléau sournois aux multiples visages ». Afin de poursuivre les discussions et les réflexions entamées durant les dernières années sur ce sujet, les membres du réseau étaient conviées à une conférence intitulée : « Perspectives du droit comparé sur les différents modes de résolution de conflit en matière de harcèlement au travail », donnée par M^e Rachel Cox, professeure à l'Université du Québec à Montréal. Malgré les limites et les pièges du droit comparé, les membres du réseau ont pu cibler des pistes de solution essentielles qu'elles pourront appliquer à leur rôle de militante syndicale.

Lors de la deuxième journée, une conférence intitulée : « La violence faite aux femmes, un phénomène mondial, genré et systémique », donnée par M^e Louise Langevin de l'Université Laval, était à l'ordre du jour. Les membres du réseau ont pu ainsi faire un survol de ce qu'est la violence canadienne tout en exposant des pistes de solution réalisables afin de mettre un terme au cycle de la violence faite aux femmes et aux filles.

Après un survol et une analyse des statistiques canadiennes liées au phénomène de la violence faite aux femmes, M^e Langevin a exposé les différentes pistes de solution envisageables pour mettre fin au cycle de la violence faite aux femmes. D'entrée de jeu, elle a fait la démonstration que la violence faite aux femmes et aux filles est un phénomène ainsi qu'une préoccupation mondiale. En effet, la 57^e réunion annuelle de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui a eu lieu en mars dernier, avait pour thème « La violence envers les femmes et les filles ». De plus, le 3^e objectif du Millénaire pour le développement de l'ONU vise à enrayer le phénomène de la violence faite aux femmes et les coûts inhérents à cette violence.

La violence conjugale se vit partout dans le monde et elle est synonyme d'une problématique sociétale importante. Pour mieux la comprendre et l'analyser, il faut toujours se rappeler le contexte historique, économique et culturel dans lequel se retrouvent les femmes dans les sociétés patriarcales et ne pas oublier les différentes inégalités vécues par ces dernières. La perpétuation des inégalités hommes/femmes fait en sorte que la violence à l'égard des femmes perdure. En plus des coûts pour celles qui subissent la violence, il faut aussi, rappelle M^e Langevin, être conscientes que la violence génère des coûts économiques pour l'ensemble de la société.

SUITE P. 3



Au micro : 1. Sylvie Boulet, Hôpital Maisonneuve-Rosemont 2. Véronique Bédard, CSSS de la Haute-Yamaska

Bulletin du Réseau des femmes de la FIQ, vol. 10, n° 1, mai 2013 | **Responsabilité politique** : Michèle Boisclair, vice-présidente | **Rédaction** : Sophie Baillargeon et Suzanne Prévost, conseillères syndicales, secteur Condition féminine | **Révision et production** : Sara Lapointe, conseillère syndicale, service Communication-Information | **Secrétariat** : Francine Parent | **Montage graphique** : Josée Roy | Ce bulletin est rédigé selon la nouvelle orthographe recommandée par l'Office québécois de la langue française | ISSN : 1920-6232 (en ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

LA VIOLENCE : TOUJOURS UNE QUESTION DE GENRE

La violence envers les femmes est une réalité omniprésente et demeure un problème universel¹. Ainsi, on ne peut laisser pour compte le genre quand nous abordons la question de la violence. Le milieu des services sociaux est majoritairement composé de femmes et celles-ci sont touchées d'une façon spécifique par la violence et sont trop souvent considérées comme des cibles légitimes.

Pour les professionnelles en soins, il existe un lien direct entre leurs conditions de travail et leur santé physique et mentale. Plusieurs facteurs peuvent ainsi venir alourdir les problèmes reliés à la violence tels que la charge, les horaires et les quarts de travail ainsi que les heures supplémentaires. Pensons aussi à d'autres facteurs plus abstraits comme le soutien de la part des collègues ou le sentiment d'être autonome². C'est pourquoi la FIQ se penche, depuis déjà plus de 20 ans, sur le dossier de la violence. Après toutes ces années, on dénombre malheureusement encore trop de cas de violence.

Aujourd'hui, il faut se poser la question suivante : « Est-ce que ce sont vraiment tous des cas de violence ou s'agirait-il plutôt d'incivilité, d'un conflit, etc. » ? La violence peut s'exercer dans un rapport de pouvoir et être liée à la notion de domination et de contrainte. On parle de violence « dans tous les cas où quelqu'un cherche à imposer sa volonté à une autre personne, que ce soit par la force physique, les menaces verbales, l'humiliation, etc.³ ». Il est primordial de prendre conscience du pouvoir qu'ont les femmes afin d'enrayer cette souffrance dans les milieux de travail, de prendre la place qui leur revient et de s'affirmer comme femme et professionnelle en soins.

Michèle Boisclair

Michèle Boisclair, vice-présidente et responsable politique du comité Condition féminine



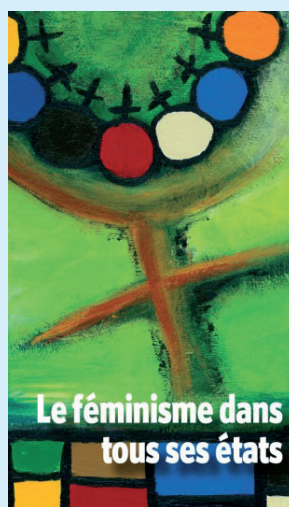
NOUVELLES DU SECTEUR CONDITION FÉMININE

Amnistie internationale : Campagne j'aime mon corps, j'aime mes droits

En 1994, 179 pays ont signé le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En vertu de ce programme, les droits des femmes sont prioritaires et font partie des enjeux cruciaux en matière de développement. Ce programme doit être révisé en 2014 et c'est pourquoi la section canadienne d'Amnistie internationale demande, par l'entremise d'une pétition, que les États s'engagent à faire respecter, à promouvoir et à protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes. Cette pétition est disponible sur le site Web de la FIQ.



Pour plus d'information au sujet de cette campagne : www.amnistie.ca/droitssexuels ■



États généraux du féminisme

Les États généraux de l'action et de l'analyse féministe auront lieu du 14 au 17 novembre prochain à l'Université du Québec à Montréal. Ce sera l'occasion d'échanger, de connaître, de réfléchir et de débattre au sujet des enjeux touchant les femmes et le mouvement des femmes. De ce grand forum se dégageront les priorités d'action pour les années à venir pour le mouvement féministe au Québec.

Pour obtenir plus d'information ou pour s'inscrire : forum2013.etatsgenerauxdufeminisme.ca ■

Fédération des femmes du Québec

Les 25 et 26 mai dernier avaient lieu le colloque et l'assemblée générale annuelle de la FFQ. La FIQ était présente. Cette année, le colloque portait sur « l'intersection des oppressions ». La FFQ est actuellement en campagne de financement. Cette campagne a pour thème « 12 mois - 12 dons - 12 marraines = Les 12 dons féministes! » Michèle Boisclair, vice-présidente et responsable politique du secteur Condition féminine de la FIQ est l'une des douze marraines.

Pour plus d'information : www.ffq.qc.ca ■

1. www.un.org/fr/women/endviolence
2. www.emploi.belgique.be/publicationdefault.aspx?id=5112
3. S. Cantin, *La violence envers les femmes : y a-t-il abus dans la manière de la définir et de la mesurer?* dans « Informelle », Université de Montréal, vol. 4, n° 1, mars 1994, p. 6.



« LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL, GENRÉ ET SYSTÉMIQUE » (SUITE)



M^e Louise Langevin est professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval

« LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL, GENRÉ ET SYSTÉMIQUE » (SUITE)

Définir la violence n'est pas une mince affaire. Que doit-on inclure dans la définition de la violence? M^e Langevin a fait un survol des différentes définitions retrouvées dans les déclarations internationales ratifiées par le Canada. Par exemple, on retrouve à l'article 2 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹ la définition suivante :

« La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

- a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation;
- b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;
- c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce. »

Selon M^e Langevin, le mariage précoce ou forcé, l'inceste, les mutilations génitales, le viol et le harcèlement sexuel au travail sont des exemples de violence faite aux femmes. Au Québec, la violence conjugale est définie dans la Politique du Québec en matière de violence conjugale². La violence conjugale est composée des quatre éléments suivants :

- Le rapport de domination;
- La persistance dans le temps;
- Le comportement de violence;
- Les conséquences.

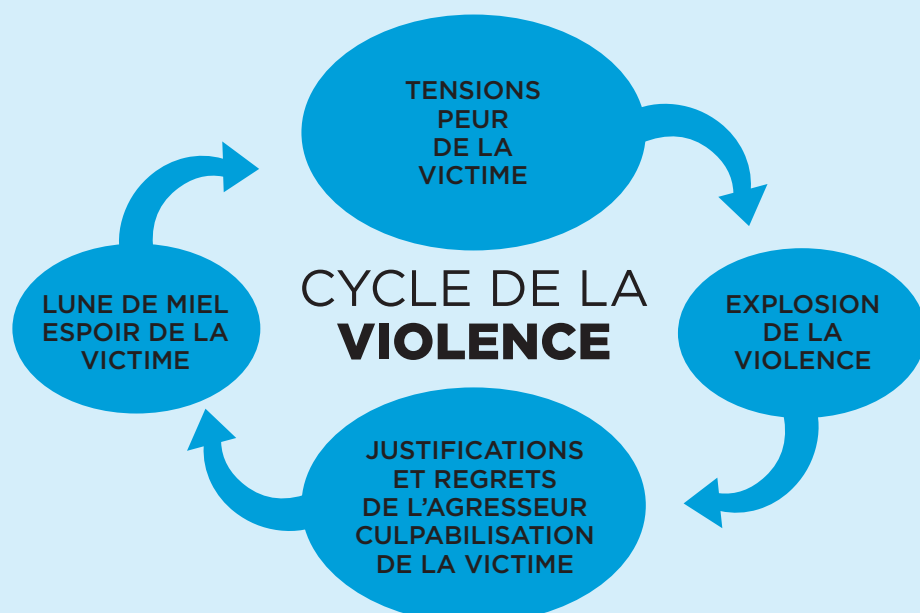
Encore aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'ampleur du problème, puisque les victimes ne dénoncent pas toujours les actes de violence qu'elles subissent, et ce, pour plusieurs raisons. En voici quelques-unes :

- Les préjugés à l'égard de la victime;
- La peur de briser la famille;
- La honte et la peur de la victime;
- L'expérience traumatisante pour la victime;
- Les victimes ne veulent pas envoyer leur conjoint en prison; elles veulent que la violence cesse.

En 2011, les victimes d'infractions sexuelles au Québec étaient à 83 % des femmes et des filles.

Au Canada, certaines femmes sont plus à risque d'être victime de violence. Parmi celles-ci, on retrouve les femmes autochtones, les immigrantes et les aînées. ■

Les femmes aux prises avec la violence conjugale se retrouvent dans un cycle sans fin :



DES AVENUES POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Selon M^e Langevin, pour que cesse cette violence systémique, la fin des inégalités entre les hommes et les femmes est une prémisses incontournable. Elle a d'ailleurs rappelé que certains progrès sont notés depuis que les femmes jouissent d'une plus grande indépendance financière. Il faut également faire en sorte que cette violence soit qualifiée de crime et que les auteurs en subissent les conséquences. Finalement, il faut aussi offrir la possibilité aux victimes de se faire indemniser par des poursuites au civil. Il sera toujours pertinent de continuer les recherches pour améliorer la réponse de nos sociétés à ce fléau aux multiples visages.

1. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Haut-Commissariat des Nations Unies. 20 décembre 1993, 85^e séance plénière.

2. Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, Dépister, Contre la violence conjugale. Gouvernement du Québec, 1995, p. 23.



M^e Rachel Cox est professeure à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM

« LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SYNDIQUÉ »

La conférencière, M^e Rachel Cox, a présenté à ce réseau un portrait très intéressant des perspectives du droit comparé sur les différents modes de résolution de conflit en matière de harcèlement au travail, un fléau courant.

Selon M^e Cox, les contraintes organisationnelles telles que les tensions, le déséquilibre dans les tâches et le manque de soutien sont propices à intensifier le harcèlement en milieu de travail. Pourtant, les conséquences du harcèlement sont excessivement néfastes : sentiment de détresse et d'aliénation, souffrance soutenue, détresse psychologique, dépression, augmentation de l'absentéisme, intensification des accidents de travail, etc.

Il est important de comprendre ce qu'est la souffrance relationnelle au travail. Elle peut commencer par du mécontentement, de l'irritation, de l'incivilité, des conflits, de l'hyperconflit, des tensions interpersonnelles importantes, etc. La judiciarisation de ce fléau dans les milieux syndiqués est un fait réel et cela amène des résultats négatifs. On peut ainsi observer l'intensification des conséquences néfastes :

- La stigmatisation des deux parties;
- L'intensification des conflits;
- La focalisation du système sur le conflit;
- Les coûts économiques et humains élevés;
- La détérioration des relations de travail.

Le système de règlement tend vers le législatif et au Québec, il n'y a aucune structure permettant de mettre en place des pratiques informelles avant la judiciarisation. La Loi sur les normes du travail ne prévoit pas de structure, de mécanisme, de recours ni de soutien dans les milieux de travail syndiqués¹. Il y aurait pourtant lieu de faire une place formelle aux pratiques informelles. À moyen terme, cela aurait comme conséquence positive un dépistage précoce des problèmes ce qui amènerait une prévention primaire efficace.

Un autre élément intéressant de la présentation de M^e Cox est l'inertie des gestionnaires qui amplifie les conflits. Voici quelques exemples de cette inertie :

- « Ça n'excuse pas le geste, mais ça l'explique parce que l'inertie du supérieur immédiat fait en sorte que les travailleurs sont laissés à eux-mêmes, donc à un moment donné, c'est l'éclatement. C'est la loi de la jungle, ici, là. »
- « L'employeur ne bouge tellement pas que les gens sont vraiment livrés à eux-mêmes. Je veux juste mon petit coin de paradis tranquille. » ■



Inspiré de Bilgram, 2009, Brun, 2004



1. Exception : médiation du ministère du Travail possible en cas de demande conjointe.

Au micro : 1. Linda Barbagallo, CSSS Jeanne-Mance 2. Line Larocque, CUSM 3. Isabelle Trépanier, CHU de Québec

LES COUPS DE COEUR DU RÉSEAU



« **Femmes autochtones : au-delà d'une solidarité papier** » On retrouve dans la revue Relations – Féminismes : état des lieux, cet article très intéressant écrit par Marie-Iris Légaré. Depuis quelque temps, le mouvement féministe québécois tente de créer des liens avec la communauté des femmes des différentes nations autochtones du Québec afin de cerner les enjeux pour bâtir une coopération entre les deux groupes.

Pour réussir ce rapprochement et développer une coopération, il faut que le mouvement féministe tienne compte des différentes réalités que vivent les femmes autochtones selon l'endroit où elles résident. Un des grands défis est celui de trouver une manière d'harmoniser les façons de faire lors des rencontres afin que les femmes autochtones se sentent respectées. Par exemple, la prise de parole ainsi que le temps de délibération se font différemment dans la culture autochtone. Chaque question est discutée sans que l'on fixe un temps limite et personne n'interrompt celle qui s'exprime.

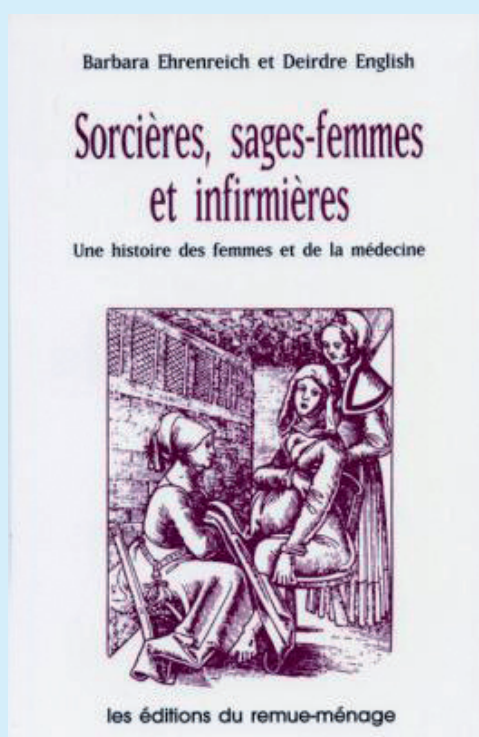
Pendant longtemps, les femmes autochtones ont craint le féminisme, puisqu'il provenait des Blancs. En 2009,

la Fédération des femmes du Québec et Femmes autochtones Québec ont signé un Protocole de solidarité. Malgré un scepticisme quant à la valeur de ce protocole, les femmes autochtones ont pu constater qu'il a eu l'avantage de créer une alliance entre les deux groupes lorsque vient le temps de mener des luttes, de rendre plus visibles leurs réalités et d'élargir leurs réseaux.

Il y a de plus en plus de féministes chez les femmes autochtones. Toutefois, elles ne désirent pas que le féminisme nuise à leur famille et à leur communauté. Elles sont beaucoup plus réceptives au discours portant sur le bien commun que sur celui de l'égalité hommes-femmes.

En tant que membre du comité Condition féminine, femme et féministe, je suis heureuse qu'il existe un protocole de solidarité entre nos deux groupes. Nos réalités parfois très différentes nous font oublier nos similitudes. Cette collaboration nous apportera sans doute de nouvelles avenues pour continuer nos luttes. ■

Par Line Mercier, membre du comité Condition féminine



Ce livre, écrit par Barbara Ehrenreich et Deirdre English, est très intéressant, car il relate l'histoire des soins au regard des femmes. Au tout début, les soins étaient dispensés par les femmes de classes sociales moyenne ou pauvre. Par la suite, une élite d'hommes bourgeois a voulu prendre le contrôle de la pratique de la médecine, condamnant toutes celles qui voulaient continuer à guérir avec les méthodes plus traditionnelles.

Ces hommes médecins n'avaient que bien peu de connaissances médicales en ce temps, surtout qu'en mettant les « sorcières » au bucher, ceux-ci ne se sont pas assurés du transfert des connaissances, amenant ainsi une grande perte de savoir dans le domaine médical. Malgré tout, les femmes ont pu continuer d'agir, pendant un certain temps, comme accoucheuses. Cependant, les hommes ont rapidement pris le pouvoir dans ce domaine en créant l'obstétrique et en mettant hors la loi les sages-femmes.

Lorsque les femmes ont voulu faire médecine, faire leur place n'a pas été chose facile, car en plus d'être une chasse gardée masculine, cette profession était réservée à la bourgeoisie et il fallait faire partie de l'élite pour y accéder. Les femmes se sont retrouvées reléguées au rang d'infirmière qui, à l'époque, signifiait être la servante du médecin.

Avec la formation des médecins, les femmes ont perdu beaucoup de leurs savoirs et aussi de possibilités de pratiquer leur art. Avec le temps, elles ont réussi à regagner du terrain, en étant plus autonomes dans leur profession d'infirmière et en s'affirmant comme professionnelles à part entière. J'espère qu'encore aujourd'hui, nous continuerons sur cette lancée afin de prendre la place qui nous revient. ■

Par Patricia Lajoie, membre du comité Condition féminine

LES COUPS DE COEUR DU RÉSEAU
(SUITE)

« **Les oubliées du Plan Nord** » J'ai constaté en lisant cet article paru dans la revue Gazette des femmes et écrit par Suzanne Dansereau qu'aucun groupe de femmes québécoises ne semble avoir été consulté lors des pourparlers menant à la création du Plan Nord. Certains groupes de femmes autochtones ont été approchés, mais ils ne se sont pas sentis concernés.

La grande majorité des emplois créée est dans la construction (98,8 %) et dans les mines (85,6 %). Ce sont des emplois majoritairement masculins. Aucune démarche n'a été faite pour faire en sorte d'augmenter l'accès des femmes à ce type de travail habituellement bien rémunéré.

Il y a trois principales problématiques qui touchent les femmes du Nord québécois :

- La pénurie de places en garderie;
- La pénurie de logements et le coût exorbitant de ceux qui sont disponibles, en raison de leur rareté;
- La violence.

Les femmes sont souvent prises dans une roue sans fin, car il y a peu d'emplois pour elles et de toute façon, elles n'auraient pas de places en garderie. Les entrepreneurs de mine et de construction ont loué la majeure partie des logements pour y loger leurs travailleurs masculins. Par conséquent, les logements sont peu disponibles et le coût du loyer est exorbitant. Si la violence fait rage dans le couple, la femme se retrouve sans logement et souvent sans emploi. On assiste également à une augmentation de la violence envers les femmes et à du harcèlement sexuel.

Pour les femmes autochtones, le succès d'un projet tel que le Plan Nord repose d'abord et avant tout sur des conditions sociosanitaires adéquates avec le financement approprié pour les mettre en place.

Le Plan Nord semble, selon ma lecture, à mille lieues des préoccupations des femmes. ■

Par Véronique Foisy, membre du comité Condition féminine

Le pouvoir
au féminin ♀





Caroline Flageol et Danae Turgeon Gauthier

STAGE DE SOLIDARITÉ AU NICARAGUA

Dans le but de concrétiser la volonté exprimée par la délégation en conseil fédéral, la FIQ a mis sur pied en 2012 un premier stage de solidarité. Un deuxième groupe, composé de neuf militantes de la Fédération, a eu à nouveau l'occasion de s'initier à la solidarité internationale lors d'un stage au Nicaragua qui a eu lieu du 8 au 18 avril 2013.

Ce stage a permis de sensibiliser les participantes aux différentes réalités vécues par les communautés d'un pays du Sud comme le Nicaragua. Elles ont notamment participé à différentes activités et rencontres afin de connaître les enjeux de ce pays et de favoriser des liens de solidarité avec la communauté nicaraguayenne. Les stagiaires ont aussi rencontré des travailleuses de la santé et des représentantes de groupes de femmes et échangé avec des spécialistes de l'histoire du pays et des luttes du mouvement social et syndical.

Le Nicaragua est un pays où les écarts de richesse sont immenses. 82 % de la population vit en situation de pauvreté et 55 % dans l'extrême pauvreté. La plupart des gens tentent de subvenir à leurs besoins de base avec moins de 2 \$ par jour.

LE GROUPE MARIA ELENA CUADRO

Le groupe Maria Elena Cuadro est une organisation unique au Nicaragua qui a été fondée par une militante syndicale afin de défendre les droits des femmes. Créée en 1994, cette organisation a pour mission de développer une vision féministe dans un pays connu pour être plutôt machiste et où l'intérêt des hommes passe avant celui des femmes.

Au Nicaragua, il est assez tabou d'afficher ses revendications féministes. La supériorité des hommes est très présente dans les rapports hommes/femmes. Beaucoup de

femmes ont subi des représailles en militant au sein de cette organisation. Des séances d'information et des formations sont organisées tant pour des groupes d'hommes, de femmes que pour des familles afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté aux différents aspects qui touchent les droits des femmes, les rapports hommes/femmes et la santé sexuelle et reproductive (ex. : infections transmises sexuellement).

Cette organisation milite, entre autres, auprès du gouvernement pour protéger les femmes victimes de violence, une problématique importante au Nicaragua. L'organisation tente également de rejoindre les femmes qui travaillent dans les mines et dans les maquiladoras où elles sont de plus en plus nombreuses. Les maquiladoras sont des usines manufacturières où travaille une très grande majorité de femmes parce qu'elles sont payées moins cher que les hommes. En plus de voir leurs droits constamment bafoués par les employeurs, elles mettent souvent leur sécurité en danger parce que ces usines sont pour la plupart situées dans des endroits isolés et reculés. Ces usines manufacturières sont en expansion au Nicaragua et elles profitent de main-d'œuvre bon marché pour maximiser leur marge de profit. ■

Par Caroline Flageol, membre du comité Condition féminine, et Danae Turgeon Gauthier, infirmière auxiliaire au CSSS de la MRC-de-Coaticook

La devise du groupe Maria Elena Cuadro est « Soy defensora de los derechos de las mujeres » qui veut dire « Pour la défense des droits des femmes ». Beaucoup de chemin reste à parcourir, mais leur présence contribue à l'avancement des droits fondamentaux et à la promotion de l'égalité des genres au Nicaragua.

Le groupe de la FIQ était composé de Christiane Côté, du CSSS Lucille-Teasdale, Caroline Flageol, du CHUM, Élyse Fortier, du CRDQ, Martine Gagné, du CSSS Les Eskers de l'Abitibi, Lynda Groulx, du CSSS de St-Jérôme, Nancy Moss, du CSSS de St-Jérôme, Isabelle Taquet, du CRDQ, Nathalie Turgeon, du CSSS Les Eskers de l'Abitibi, Danae Turgeon Gauthier, du CSSS de la MRC-de-Coaticook ainsi que de Roberto Bomba, trésorier de la FIQ, Karine Crépeau et Sylvie Dallaire, conseillères syndicales à la FIQ. On les voit sur la photo accompagnées des représentants syndicaux des travailleurs du secteur public.

